



Cambrai, le 20 mars 2025

Objet : Adoption au Sénat de la proposition de loi TRACÉ

Alexandre BASQUIN

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

SÉNATEUR
DU NORD

Ce mardi 18 mars, le Sénat a adopté la proposition de loi TRACÉ dont je suis co-signataire.

Membre de la Commission
de l'aménagement du
territoire et du
développement durable

Celle-ci vise à assouplir certaines dispositions relatives à la réduction de l'artificialisation des sols pour les collectivités territoriales.

Elle fait suite à une grande consultation des élus locaux et un rapport d'étape sénatorial présenté en octobre dernier, et répond aux attentes exprimées par nombre d'élus du Nord, notamment les maires des communes rurales.

a.basquin@senat.fr

<https://alexandrebasquin.fr>

Si je partage l'ambition de préserver le foncier agricole et la qualité de nos sols dans le cadre de la transition écologique, le texte initial sur le ZAN, complexe et trop éloigné des spécificités des territoires ruraux, pénalisait les communes qui avaient peu artificialisé.

Le texte de loi TRACÉ qui vient d'être adopté apporte des ajustements parmi lesquels :

- le report de l'échéance intermédiaire pour la modification des documents d'urbanisme (2031 à 2034) ;
- la possibilité pour les collectivités de déterminer leur propre trajectoire dans l'objectif du zéro artificialisation net d'ici 2050 ;
- la responsabilité de l'Etat quant au respect des objectifs d'artificialisation et de renaturation s'agissant des projets nationaux et européens afin de ne pas pénaliser les collectivités.

Avec mon groupe, j'ai voté cette proposition de loi qui redonne aux élus locaux des marges de manœuvre dans l'aménagement de leur territoire, tout en favorisant une coopération équilibrée entre collectivités chargées de la mise en œuvre de ces dispositions.

Permanence :

7, rue des Cordiers
59400 CAMBRAI
Tel : 03.27.83.08.21

Sénat :

15, rue de Vaugirard
75006 PARIS
Tel : 01 42 34 21 24

Il était important également pour moi que l'objectif principal de cette loi demeure le zéro artificialisation nette (ZAN) d'ici 2050, ce qui est le cas.

Néanmoins, il reste impératif d'accompagner cette loi de moyens financiers et d'outils adaptés afin de faciliter la planification et la renaturation des espaces artificialisés ou encore de renforcer le traitement des friches, point sur lequel notre groupe a obtenu une bonification de l'enveloppe.

En effet, il faut que l'État soutienne plus fortement les communes dans la reconversion des dents creuses et des friches qui sont autant de gisements fonciers importants pour les projets locaux. Sachez que je continue à me mobiliser sur ce point.

Soucieux de vous en informer, je vous prie de recevoir, Madame le Maire, Monsieur le Maire, mes plus sincères salutations.

Alexandre BASQUIN,
Sénateur du Nord

